



MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL

2i-selection

Code LEI : 969500NUZMWJTVVG1F34

29 décembre 2023

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

| | |
|----------------------------|----|
| Orientation des placements | 2 |
| Politique d'investissement | 9 |
| Déontologie | 14 |

COMPTES ANNUELS

| | |
|--------------------|----|
| Bilan Actif | |
| Bilan Passif | |
| Hors Bilan | |
| Compte de résultat | 18 |

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

| | |
|--|--|
| Règles et méthodes comptables | |
| Evolution de l'actif net | |
| Complément d'information 1 | |
| Complément d'information 2 | |
| Ventilation par nature des créances et dettes | |
| Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument | |
| Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan | |
| Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle | |
| Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation | |
| Affectation des sommes distribuables | |
| Résultats et autres éléments | |
| Inventaire | |

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

OPC d'OPC

Jusqu'à 100 % de l'actif net dont jusqu'à 30% en FIA

OBJECTIF DE GESTION

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance égale à celle de l'indice composite constitué de 80% indice EURO STOXX Large Net Return EUR et de 20% indice ESTER (€STR) capitalisé, sur la durée minimum de placement recommandée de 5 ans.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice composé à 80% indice EURO STOXX Large Net Return EUR (Code Bloomberg : LCXT Index) et à 20% indice ESTER (€STR) capitalisé (Code Bloomberg : OISESTR Index).

L'indice ESTER (€STR) est l'acronyme de « Euro Short-Term Rate » (en français « taux en euro à court terme »). Il reflète le taux d'emprunt au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone euro. L'Estér est publié chaque jour ouvré de marché (Target 2) par la BCE et se base sur les échanges du jour précédent. L'ESTER capitalisé intègre l'impact des intérêts. Des informations complémentaires sur l'indice sont accessibles via le site internet de l'administrateur :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.htm.

L'administrateur de cet l'indice est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indice « EURO STOXX Large Net Return EUR » représente les grandes, moyennes et petites capitalisations de 11 pays de la zone euro : Autriche, Allemagne, Belgique, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne. Il est calculé en euro et dividendes réinvestis par la société STOXX. L'administrateur STOXX de l'indice « EURO STOXX Large Net Return EUR » est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Cet indice est disponible sur le site : <http://www.stoxx.com>.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 (appelé également "BMR") du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert AM dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

La gestion du Fonds étant active et discrétionnaire, le Fonds n'a pas vocation à reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice composite.

La gestion du Fonds est totalement discrétionnaire et flexible. Elle n'est ni indicielle, ni à référence indicielle. Aucune corrélation n'est recherchée avec l'indice de référence. En conséquence, la composition du portefeuille ne suit pas celle de l'indice et la performance de Fonds peut s'éloigner durablement de cette référence.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR»). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

La gestion du Fonds est totalement discrétionnaire et flexible.

Le processus de gestion se décompose principalement en 4 étapes :

1. Recherche de thématiques, de stratégies et de gérants,
2. Analyse et sélection de SGP et de fonds,
3. Constitution du portefeuille,
4. Risk Management

La stratégie d'investissement repose sur la recherche de talents de la gestion et d'expertises novatrices de fonds, gérés par des sociétés de gestion basées en France, principalement exposés sur les actions européennes.

La sélection d'OPC fait l'objet d'une approche duale, quantitative et qualitative qui privilégie la transparence de la stratégie, la qualité et la stabilité de l'équipe de gestion et de son process, et enfin d'une approche rendement risque.

La sélection des OPC entrant dans la composition du portefeuille est suivie régulièrement en tant que de besoins. Les OPC mentionnés peuvent être gérés par la société de gestion ou des sociétés qui lui sont liées.

Au travers de ses investissements, le Fonds peut aussi être exposé jusqu'à 30% de son actif net, à diverses stratégies de gestion visant à obtenir une performance décorrélée des actifs financiers classiques et de la tendance globale du marché, l'objectif étant d'obtenir une performance absolue quel que soit le contexte économique ou boursier. Il s'agit d'OPC ayant vocation à dégager une performance absolue décorrélée des marchés tels que des fonds appliquant notamment une stratégie de long/short equity, d'arbitrages.

Certains secteurs d'activités, pays ou thématiques pourront être privilégiés et des critères de tailles pourront être retenus selon les anticipations de la société de gestion. Le FCP pourra être exposé au marché des matières premières jusqu'à 25% de son actif net via l'investissement dans des OPC.

Cette stratégie se décompose en quatre étapes distinctes, les quatre piliers du processus de gestion.

La **première consiste en la recherche de thématiques**, de stratégies et de gérants, opérée au travers de réseaux ou de sollicitations externes. Elle va permettre de trouver de nouveaux talents ou de l'innovation dans les sociétés de gestion.

La seconde est la phase d'analyse et de sélection. Après un premier contact avec l'équipe de gestion et une analyse préliminaire concluante, une due diligence approfondie de la société de gestion et du fonds est lancée. Elle donne lieu enfin à une synthèse sous forme d'un rapport qui est présenté au Comité de Sélection de Meeschaert AM.

Une fois adopté par ce Comité, le fonds de la société de gestion fait l'objet d'un calibrage au sein du portefeuille de 2i Sélection pour **la construction du portefeuille** (étape 3). La recherche d'un portefeuille équilibré entre les styles de gestion, les tailles de capitalisation, le poids du risque de change, la sensibilité aux marchés, la corrélation entre fonds est étudiée par l'équipe de gestion.

Enfin, pour terminer, la partie **Risk Management** (étape 4) clôture cette séquence. Avec l'aide des outils disponibles chez Meeschaert AM, l'équipe évalue la liquidité du fonds au travers de ses sous-jacents et finalise le paramétrage en tenant aussi compte de la taille de l'encours dudit fonds.

Le portefeuille est constitué d'OPC :

- De classification « Actions » de toutes capitalisations sans contrainte géographique y compris pays émergents, ou sectorielle,
- De classification « Monétaire » ou « obligataire ».

L'équipe de gestion applique une analyse ESG sur 100% des fonds qui font l'objet d'un investissement et le fonds 2i Sélection investira à minima de 70% de son actif net dans des OPC classés Art 8 ou Art 9 (règlement SFDR).

Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le Fonds pourra être soumis à un risque de change, jusqu'à 100% de l'actif net.

Il résultera de l'utilisation de l'ensemble des instruments financiers (via des OPC ou des IFT), les fourchettes d'investissement et d'exposition suivantes :

| Pondération des actifs/Stratégies | Minimum | Maximum |
|---|---------|---------|
| Marché Actions (via des OPC ou des IFT) | 0% | 100% |
| Matières Premières (via des OPC) | 0% | 25% |
| Gestion Décorrélée (via des OPC) | 0% | 30% |
| Marchés de taux, (via des OPC ou des IFT) | 0% | 100% |
| Risque de change | 0% | 100% |

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Alignement avec la Taxonomie : Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.

L'objectif d'alignement du fonds avec la Taxonomie est de 0 % de l'actif net.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés)

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

- **Actions :**

Néant : le Fonds n'investit pas en direct dans les actions. Cependant, il peut être exposé jusqu'à 100% de l'actif net aux marchés actions par le biais d'investissement dans des OPC actions et également par le recours à des IFT.

- **Titres de créances, instruments du marché monétaire et obligations :**

Néant : le Fonds n'investit pas en direct dans les obligations ou des instruments du marché monétaire. Cependant, il peut être exposé jusqu'à 100% de l'actif net aux marchés monétaires et/ou obligataires par le biais d'investissement dans des OPC et également par le recours à des IFT.

- **Actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement :**

Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des OPC actions, de taux, mixtes, sans classification ou monétaires ; les investissements dans les FIA et fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier seront limités à 30% de l'actif net.

Le fonds 2i Sélection investira à minima de 70% de son actif net dans des OPC classés Art 8 ou Art 9 règlement SFDR).

Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée.

Le Fonds a la possibilité d'investir dans des ETF (Exchange Traded Funds) ou trackers. Les ETF sont des fonds négociés en bourse dont l'évolution reproduit celle de l'indice qui leur est sous-jacent. Ils n'ont pas de durée déterminée et se négocient en permanence pendant les heures de bourse.

Instruments dérivés

2i Sélection peut utiliser des instruments dérivés de façon à couvrir l'actif du Fonds sur un indice, sur les actions, sur les taux et/ou sur les devises, par des interventions sur les marchés réglementés et/ou organisés. Ainsi, il pourra détenir les instruments suivants :

- **Futures et options négociées sur un marché réglementé**

Ces opérations sont limitées à une fois l'actif net du FCP.

Le recours aux dérivés se fait sans recherche de surexposition.

- **Nature des marchés d'interventions :**

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

- **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

- Indices (actions, obligations)
- Actions
- Devises
- Taux

- **Nature des interventions :**

- Couverture
- Exposition
- Pour le change : en couverture, pour chercher à diminuer la perte en cas de mouvement défavorable du marché

- **Nature des instruments utilisés :**

- Futures
- Options
- Swaps de taux simples, swap sur indices
- Change à terme

- **Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

Meeschaert AM peut utiliser les instruments financiers à terme dans un but de couverture ou d'exposition.

Pour le change, les instruments financiers à terme peuvent être utilisés dans un but de couverture, de surperformance et de baisse de la volatilité.

La somme des engagements liés aux dérivés est limitée à 100% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés

Le fonds n'interviendra pas en direct sur des titres intégrant des dérivés.

La politique de meilleure sélection des intermédiaires et contreparties est disponible sur le site Internet de Meeschaert AM (www.meeschaert-am.com).

Aucune contrepartie ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition et la gestion du portefeuille, ni sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés. L'approbation des contreparties n'est requise pour aucune transaction sur le portefeuille. Des procédures de gestion de conflits d'intérêt ont été mis en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments financiers connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Au travers des investissements du FCP, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Les actions de petites capitalisations offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter significativement le niveau de risque du portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible. L'ampleur de ce risque est proportionnelle au niveau de sensibilité de l'OPCVM.

Risque de change

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement, principalement le dollar, par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au FCP repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du FCP peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative.

Risque de liquidité

Les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

Ce risque résulte de l'utilisation des instruments de gré à gré, il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit

Il s'agit du risque lié à de fortes variations de la qualité de signature de supports monétaires ou obligataires. La dégradation du spread de crédit peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles

Le FCP comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit). Ainsi en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Risque lié aux investissements dans des titres à haut rendement, appelés « titres spéculatifs »

Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres où la notation est basse dans le cas présent. L'utilisation des « titres à haut rendement / high yield » peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés des pays émergents

Le fonds peut être exposé sur des actions des pays émergents offrant une liquidité plus faible que les actions des pays développés. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations

Le fonds peut investir via des OPC sur des actions de petites et de moyennes capitalisations offrant une liquidité plus faible que les actions de grandes capitalisations et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'exposition à la gestion alternative

L'OPCVM pourra investir dans des fonds alternatifs qui peuvent ne pas présenter le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence par rapport à des OPCVM de droit français ou européens. Ils peuvent encourir d'autres risques inhérents aux techniques de gestion mises en œuvre. En conséquence, la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque lié à l'évolution des matières premières

Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Une évolution défavorable de ces marchés pourra impacter négativement la valeur liquidative du fonds.

Risque en matière de durabilité

Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

- 1) Une baisse des revenus ;
- 2) Des coûts plus élevés ;
- 3) Des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ;
- 4) Coût du capital plus élevé ; et
- 5) Amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Supérieure à 5 ans.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit

(PwC Audit),

Représenté par Monsieur Amaury Couplez - 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine.

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

Grâce à un mouvement de désinflation bien engagé et la perspective du pivot tant attendu des banques centrales, 2023 s'est achevée sur une note positive. Le regain d'optimisme sur les marchés financiers contraste pourtant avec une situation géopolitique tendue et un découplage économique entre les principales régions du monde qui se creuse.

Par sa résilience, l'économie américaine n'a cessé de surprendre positivement en 2023, portée par un marché de l'emploi dynamique et un taux de chômage inférieur à 4 %. Les salaires réels restent en progression et soutiennent la consommation des ménages. L'atterrissage en douceur – « soft landing » – de la première puissance mondiale semble être le scénario le plus probable en 2024. Pour autant, l'endettement fédéral et le déficit très élevés – à respectivement 120 % et 7 % du PIB en 2023 – sont des facteurs de risque à prendre en compte. En outre, la consommation des ménages devrait inévitablement ralentir en raison de l'épuisement des réserves d'épargne constituées durant la pandémie. Enfin, la perspective des élections américaines au second semestre devrait cristalliser un peu plus les dissensions sociales auxquelles le pays est en proie.

Dans la zone euro, l'épisode de surchauffe inflationniste semble désormais révolu. L'inflation a atteint 2,4 % sur un an en novembre, loin du pic constaté à 10,6 % en octobre 2022. Néanmoins, la dynamique économique reste terne et fortement contrastée. L'Allemagne est, par exemple, en récession technique, tandis que d'autres pays s'en rapprochent.

En Chine, le secteur immobilier en situation critique et la reprise post-Covid atone continuent de peser sur les perspectives. De plus, l'opacité des données économiques du pays rend difficile l'anticipation d'une tendance claire, ce qui incite les investisseurs à rester prudents.

Sur le plan géopolitique enfin, un nouveau conflit a embrasé le Moyen-Orient au dernier trimestre, dans un climat international où les tensions étaient déjà palpables. En effet, la guerre en Ukraine s'enlise, après quasiment deux ans d'affrontements. Les relations diplomatiques entre la Chine et les États-Unis restent tendues, dans un contexte où chacune de ces puissances cherche à s'affranchir de l'autre sur le plan économique. Cet environnement géopolitique complexe devrait rester en toile de fond des années à venir, avec des incidences sur le prix des matières premières et des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Evolutions financières de l'année 2023

En 2023, la quasi-totalité des actifs financiers ont enregistré une performance positive, à quelques exceptions près dans l'énergie et certaines matières premières ou les marchés d'actions chinois. Qu'il s'agisse des actions, du crédit ou des marchés de taux, les performances totales sont positives dans la plupart des cas.

Sur les places boursières, l'indice S&P 500 a gagné 26,3%, à Wall Street, et le Nasdaq, à plus forte composante en valeurs de croissance, notamment technologiques, a rebondi de 44,7%, tandis qu'en Europe l'indice Stoxx 600 a repris 16,6%. Sur les marchés de crédit, les obligations high yield (HY) ont conforté leur avance par rapport à celles des émetteurs investment grade (IG) des deux côtés de l'Atlantique. Dans la zone euro, l'indice HY a progressé de 12,1% contre 8% pour celui des entreprises IG non financières.

Même la plupart des marchés de taux ont terminé l'année sur une note positive, enregistrant un gain moyen de 7,2% en zone euro, avec des disparités en faveur des dettes périphériques (+9,3% pour les BTP italiens en total return) et de 4,1% pour les Treasuries américains. Les dettes émergentes affichent des gains de plus de 12%.

A l'inverse, le baril de pétrole de Brent a cédé 10,7% tandis que certaines matières premières agricoles comme le blé (-20,7%) ou le maïs (-30,5%) ont chuté l'an dernier. Sur les marchés actions, l'indice MSCI émergent a gagné un peu plus de 10% malgré la déception sur les marchés chinois (-10,5% pour l'indice Hang Seng à Hong Kong et -1% pour le Shanghai Composite). Mais ces performances sont loin de refléter une année extrêmement volatile.

Si les compteurs avaient été arrêtés fin octobre, la physionomie des performances aurait été bien différente. Le rallye de fin d'année, occasionné par la perspective d'un pic sur les taux et de baisses projetées dès le début d'année 2024, qui s'est prolongé jusqu'aux derniers jours de décembre, a permis aux marchés de taux de terminer l'année dans le vert. A la clé, la meilleure performance depuis 2008 pour l'indice des obligations mondiales en novembre, évitant ainsi une troisième année consécutive de baisse. Durant ce rallye, les actions ont nettement amélioré leurs performances, mettant un terme à une série de trois baisses mensuelles consécutives pour le S&P 500, la plus longue depuis mars 2020). Les segments de marché les plus en retard comme les valeurs moyennes se sont également distingués.

Entre mi-août et fin octobre, les investisseurs ont dû faire face au discours très restrictif des banques centrales, promettant des taux plus élevés plus longtemps, face à une inflation tenace. Cette ligne de rigueur avait propulsé le taux 10 ans américain à plus de 5% pour la première fois depuis 2007. Des tensions exacerbées en octobre par la crise au Moyen-Orient et la hausse des prix du pétrole ont fait craindre un impact sur l'inflation, ce qui a aussi profité à l'or.

Or, des données d'inflation bien plus faibles qu'attendu aux Etats-Unis, en zone euro et même au Royaume-Uni ont renforcé l'idée du pivot des banques centrales en 2024. Ce qui a été confirmé par la Fed lors de sa dernière réunion, entraînant le rebond de la plupart des classes d'actifs au cours des deux derniers mois de l'année, les investisseurs anticipant des baisses de taux des deux côtés de l'Atlantique dès mars cette année.

Ainsi, l'indice Move de volatilité des taux américains a atteint un point haut depuis la crise financière, le rendement de l'emprunt américain à 2 ans enregistrant sa plus forte baisse quotidienne depuis 1982. En zone euro, suite aux déboires de Credit Suisse, racheté en urgence par UBS, le 2 ans allemand a connu sa plus forte baisse journalière depuis la réunification en 1990.

Les marchés se sont rapidement redressés. Un enthousiasme croissant quant à l'impact potentiel de l'intelligence artificielle (IA) sur la croissance, a conduit à une surperformance majeure par rapport aux grandes valeurs technologiques, notamment Nvidia, dont les puces sont indispensables à cette technologie et dont le cours a bondi de 239%, soit la meilleure performance de l'indice S&P 500. Les Sept Magnifiques (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia et Tesla) ont été les grands gagnants de 2023, mais surtout le principal moteur de la hausse de Wall Street, jusqu'à récemment. L'indice S&P 500 équipondéré a progressé de 13,9%, soit un écart de près de 7 points par rapport à l'indice pondéré par la capitalisation. Des hauts et des bas qui se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année.

Côté flux, le cash a été le roi incontesté en 2023 avec un record de 1.300 milliards de dollars nets investis dans les fonds monétaires dans le monde, selon les données d'EPFR et Bank of America. Les emprunts d'Etat américains ont également enregistré des flux nets records de 177 milliards. Les obligations IG ont attiré 162 milliards. Les actions Monde ont collecté 152 milliards de dollars nets et les grandes capitalisations américaines 125 milliards. La tech est la grande gagnante avec 44 milliards de flux.

En revanche, les fonds d'actions value américaines ont enregistré un montant record de sorties de 73 milliards, de même que les obligations indexées sur l'inflation américaines (TIPS) à 33 milliards. Les fonds d'obligations émergentes ont accusé 37 milliards de sorties, poursuivant la tendance des dernières années sur fonds de resserrement monétaire et de hausse du dollar.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

L'année boursière a été agitée, avec des hauts et des bas significatifs. L'année se termine après un « rally » de deux mois qui a permis d'obtenir des performances que certains n'espéraient plus. Tous les indices que nous suivons sont positifs à une exception près, l'indice parisien des petites valeurs, le CAC Small qui termine à -1,34%. Globalement, les progressions sont significatives à l'image de notre référence l'Eurostoxx large à +20,30 et le 80/20 +16,98%.

Les indices européens de grandes valeurs sont tous autour de +20%.

Pour les Mid et Small, les valeurs françaises sont très en retard (+3,93% pour le Cac mid et Small et -1,34% pour le CAC Small) par rapport aux valeurs européennes qui sont à +14,19% et +12,14%.

Pour l'immobilier coté, les mouvements sur les taux ont été décisifs et après avoir connu une très forte baisse, l'indice, profitant de la baisse des taux de fin d'année, termine sur une note positive, +16,22%.

Les pays émergents ne progressent que de +6,11% en €. L'indice Msci World en € gagne +19,6 %, le Nasdaq est le grand gagnant de l'année avec des gains de +39,74%, le SP 500 en € réalisant +22,01%. Ces performances ont été obtenues après plusieurs mois de doute qui ont été balayés au cours des deux derniers mois de l'année.

2i Sélection investi sur les classes d'actifs passées en revue, a progressé de +12,41%.

Globalement, l'année a été compliquée pour la gestion active, et peu de fonds ont réalisé des performances supérieures à nos indices. L'éventail des performances est très large.

Elles sont comprises entre +34,85% et -4,22%.

Quelques fonds ont eu un bon comportement : Cap West Partners +34,85%, Constance Be World +28,88%, Roce Fund +23,59%, LFR IR +23,38%, LFR Euro DD +21,81, Bréhat +21,72%, Colville Générations +20,03, Athymis Millennial +19,89% et Mansartis Zone Euro +18,65%. Ces fonds représentent une belle diversité et confirment qu'au-delà du style de gestion et des spécificités géographiques, le choix des valeurs a été décisif. Nous trouvons parmi eux, 4 fonds internationaux, 4 fonds européens de grandes capitalisations et 1 fonds investi en volatilité. Viennent ensuite, au-dessus de 10% de performance, Graphène Actions Usa +16,04%, Actions 21 +15,91%, Finaltis Titans +15,45%, Pluvalca Allcaps +14,76%, Indépendance et Expansion smallcap euro +13,88%, Varenne Valeur +12,96%, Hansématique +11,82%, Kirao Smallcaps +11,54% et Prédia Long Equity +11,41%. Là encore, nous retrouvons une grande diversité de gestion, 3 fonds internationaux, 2 fonds de petites valeurs, une gestion « value », 2 fonds européens multicaps et un fonds systématique.

Ensuite apparaît une majorité de fonds spécialisés sur les petites et moyennes valeurs, lourdement handicapée par le désamour des investisseurs pour ce type d'actifs. Mam Premium Europe, Finaltis Efficient Béta, Lonvia Avenir Midcap Euro, GLG Smallcaps, Ixios Recovery, Idam Small France et Talence Humpact Emploi France. Un seul fonds est en négatif, Eiffel Nova Europe, -4,22%.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Il existe plusieurs facteurs qui pourraient soutenir les actifs risqués, tels que la baisse des taux des banques centrales, la sous-évaluation historique des petites capitalisations et la forte concentration des grands indices sur quelques valeurs. La gestion active pourrait retrouver son éclat après une période difficile, car de nombreux investisseurs se sont tournés vers la gestion passive pour des raisons de simplicité. La gestion active offre une richesse et une profondeur aux portefeuilles grâce à la sélectivité des gérants, à la diversité des styles et des capitalisations. Bien que 2023 ait été une année complexe pour la gestion, la moitié de nos gérants ont réussi à surperformer et à apporter de l'alpha au portefeuille. En 2024, la gestion active pourrait accélérer la génération

d'alpha, tandis que la gestion passive pourrait connaître une période plus difficile. Cependant, la gestion active devra également évoluer, en raison de la hausse des coûts et de la recherche de disruption.

Il subsiste cependant des risques majeurs sur le plan géopolitique (Moyen-Orient, Taiwan, Corée du nord...). Dans les prochains mois, l'attention des marchés devrait se porter sur le calendrier des baisses des taux des principales banques centrales mais aussi sur le résultat de l'élection américaine prévue en novembre prochain.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

2I SÉLECTION C cap 12,41 %

Le benchmark du fonds réalise une performance de 17,05% sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

| Titres | ISIN | Somme des Acquisitions | Somme des Cessions |
|----------------------|--------------|------------------------|--------------------|
| BFT FR MONE CT ISR I | FR0010232298 | 3 106 938,80 | -2 824 089,18 |
| BREHAT I | FR0013192424 | 1 004 557,20 | 0,00 |
| FIN EFF BETA EURO I | FR0011603794 | 0,00 | -448 819,50 |
| GAY LUSSAC GRE IMP I | FR0010182352 | 0,00 | -1 937 947,50 |
| GAY LUSSAC SMALLCA I | FR0013228327 | 967 195,74 | 0,00 |
| GRAPHENE ACTI USA IH | FR0013202801 | 0,00 | -1 111 940,27 |
| HANSEATIQUE B | FR0010291195 | 993 360,45 | 0,00 |
| Indép et Expans Euro | LU1832175001 | 2 951 649,70 | 0,00 |
| IXIOS RECOVERY ACT I | FR0013514296 | 1 006 550,00 | 0,00 |
| OUessant AC | FR0010985945 | 0,00 | -1 581 990,00 |

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

| Type Instrument | Code ISIN | Libellé valeur | Valeur Boursière totale |
|-----------------|--------------|----------------------|-------------------------|
| OPCVM | FR0012830933 | MAM PREMIUM EUROPE I | 4 953 695 |

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Suppression des DE/DS ;
- Changement d'indice (MSCI EMU NR => EURO STOXX Large Net Return EUR) ;

- Passage en article 8 avec intégration de communication réduite ;
- Gates & Swing Pricing : Intégration de gates & pas de SP.

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Fusion absorption de la société de gestion Meeschaert Asset Management par la société de gestion Mandarine Gestion.

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Meeschaert Asset Management, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM (www.meeschaert-am.com)

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion. Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM (www.meeschaert-am.com).

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site www.meeschaert-am.com. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 29/12/2023, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 49.80 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxonomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents règlementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

Eléments quantitatifs :

L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

Eléments qualitatifs :

Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :

Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle interne, risques/conformité, Marketing, Commercial/Développement et Middle Office ;

Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée. Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire en février de l'année N+1.

Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :

Paiement immédiat : Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1er euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1er euro, sera versée en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1er euro ;

Paiement différé : En application des exigences règlementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2023 les montants suivants :

Rémunérations Fixes :

Montant total brut : 3 695 400 €

Nombre de bénéficiaires : 43

Rémunérations variables discrétionnaires :
Montant total brut : 1 178 000 €
Nombre de bénéficiaires : 43

Rémunérations des preneurs de risques

Meeschaert Asset Management a versé, au titre de l'exercice 2023, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Meeschaert AM ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

Rémunérations Fixes des preneurs de risques :

Montant total brut : 2 252 760 €
Nombre de bénéficiaires : 21

Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :

Montant total brut : 954 200 €
Nombre de bénéficiaires : 20

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 28/12/2023.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: 2i Sélection

Identifiant d'entité juridique : 969500NUZMWJTVVG1F34

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entièreté des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds n'investit que dans des OPC majoritairement non-proprétaires, il est à ce jour impossible de calculer la performance de deux indicateurs extra-financiers à savoir l'intensité carbone et le taux de fréquence en accident dans un souci de disponibilité et de consolidation d'une telle quantité de données.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds ne s'est fixé aucun objectif d'investissement durable du fait de son incapacité à consolider la quantité de données extrafinancière nécessaire au calcul d'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|--|---------|------------|--------|
| CONSTANCE BE WORLD-I | FCP | 6,90591 | France |
| HANSEATIQUE B | FCP | 6,67182 | France |
| ACTIONS 21 L | FCP | 5,70479 | France |
| BREHAT I | FCP | 5,16176 | France |
| MAM PREMIUM EUROPE I | FCP | 4,93513 | France |
| FINALTIS TITANS I | FCP | 4,68369 | France |
| GRAPHENE ACTIONS USA PART IH | FCP | 4,4661 | France |
| LONV AVENIR MID CAP EURO INSTITUTIONAL | SICAV | 4,42907 | France |
| FINALTIS EFFICIENT BETA EURO PART I | FCP | 4,42884 | France |
| VARENNE VALEUR I EUR | SICAV | 3,84468 | France |

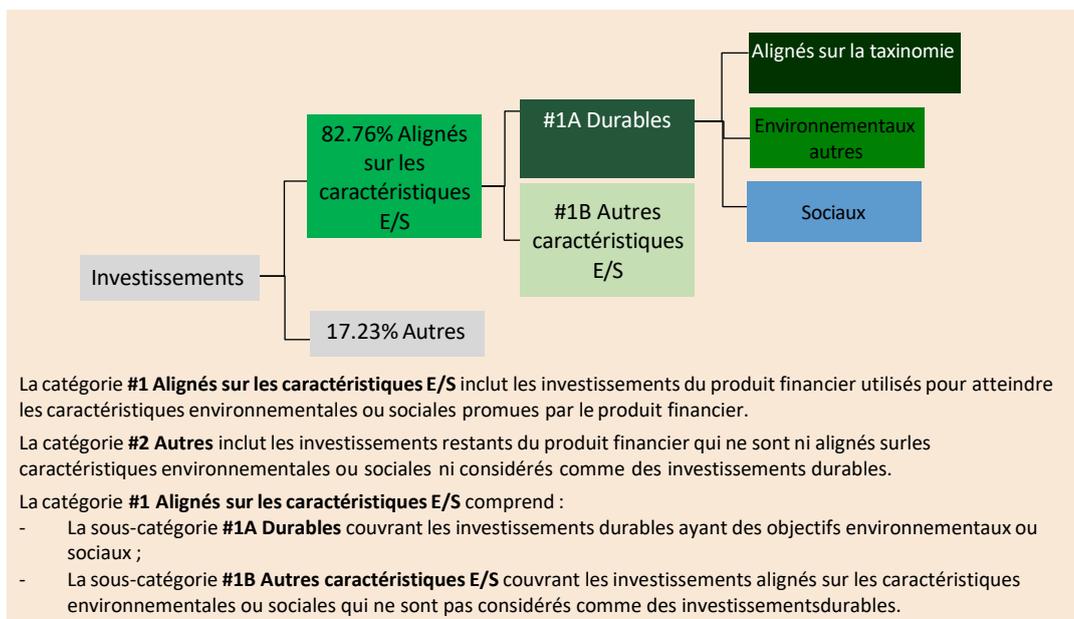
La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Il s'agit d'un fonds de fonds qui a donc investi dans des FCP et SICAV.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

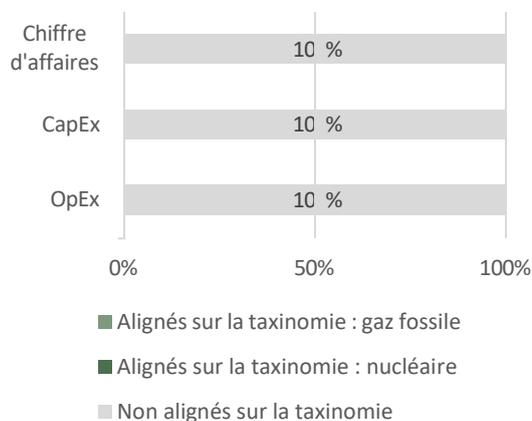
Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

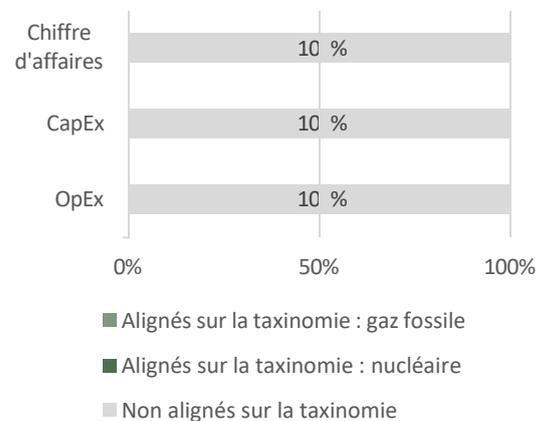
Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente ___% des investissements totaux.

***Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines**

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Intégrant les souverains :

NC

Hors souverains :

NC

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements dans la catégorie « autres » s'élevaient à 0%, aucun fonds article 6 n'était investi.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le FCP n'utilise pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

L'indice de référence ne diffère pas d'un indice de marché large

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS F.A.



21 SELECTION

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

2I SELECTION
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement 2I SELECTION relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



2I SELECTION

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-----------------------|----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 0,00 | 0,00 |
| DÉPÔTS | 0,00 | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 100 166 464,91 | 86 372 557,92 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances négociables | 0,00 | 0,00 |
| Autres titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 100 166 464,91 | 86 372 557,92 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 100 166 464,91 | 86 372 557,92 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | 0,00 | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres organismes non européens | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 175 020,00 | 0,00 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 175 020,00 | 0,00 |
| COMPTES FINANCIERS | 105 194,53 | 3 055 891,82 |
| Liquidités | 105 194,53 | 3 055 891,82 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 100 446 679,44 | 89 428 449,74 |

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 100 744 929,92 | 85 976 689,93 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | 476 501,02 | 4 227 705,62 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | -845 146,81 | -850 537,65 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 100 376 284,13 | 89 353 857,90 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instrument financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 70 395,31 | 74 591,84 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 70 395,31 | 74 591,84 |
| COMPTES FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Concours bancaires courants | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 100 446 679,44 | 89 428 449,74 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|----------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 6 991,61 | 6 979,27 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (1) | 6 991,61 | 6 979,27 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 0,00 | 8 990,72 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 0,00 | 8 990,72 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 6 991,61 | -2 011,45 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 853 449,09 | 1 066 788,13 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | -846 457,48 | -1 068 799,58 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | 1 310,67 | 218 261,93 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | -845 146,81 | -850 537,65 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

FR0013041639 - Part 2I SELECTION : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--------------------|------------------------------------|--|
| Parts 2i SELECTION | Capitalisation | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 89 353 857,90 | 144 439 688,40 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 3 010 115,00 | 5 875 541,70 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -3 095 040,00 | -31 056 047,40 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 956 800,33 | 5 306 655,90 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -472 182,68 | -539 900,27 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Frais de transactions | -8 151,69 | -8 760,79 |
| Différences de change | 0,00 | 0,00 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 11 477 342,75 | -33 594 520,06 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>22 320 767,04</i> | <i>10 843 424,29</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>-10 843 424,29</i> | <i>-44 437 944,35</i> |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -846 457,48 | -1 068 799,58 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 100 376 284,13 | 89 353 857,90 |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|---------|------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 0,00 | 0,00 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 105 194,53 | 0,10 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 105 194,53 | 0,10 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 | | Devise 2 | | Devise 3 | | Devise N Autre(s) | |
|--|----------|------|----------|------|----------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/12/2023 |
|---------------------------------|----------------------------|-------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Ventes à règlement différé | 175 020,00 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 175 020,00 |
| DETTES | | |
| | Frais de gestion fixe | 70 395,31 |
| TOTAL DES DETTES | | 70 395,31 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | 104 624,69 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|----------|---------------|
| Parts souscrites durant l'exercice | 2 350 | 3 010 115,00 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -2 396 | -3 095 040,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -46 | -84 925,00 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 73 753 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 29/12/2023 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 853 449,09 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,90 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023 |
|-----------------------------------|--------------|----------------------|---------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 4 953 695,11 |
| | FR0012830933 | MAM PREMIUM EUROPE I | 4 953 695,11 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 4 953 695,11 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|--------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | -845 146,81 | -850 537,65 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -845 146,81 | -850 537,65 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -845 146,81 | -850 537,65 |
| Total | -845 146,81 | -850 537,65 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 476 501,02 | 4 227 705,62 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 476 501,02 | 4 227 705,62 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------|---------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 476 501,02 | 4 227 705,62 |
| Total | 476 501,02 | 4 227 705,62 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| Actif net en EUR | 110 844 435,94 | 113 825 639,09 | 144 439 688,40 | 89 353 857,90 | 100 376 284,13 |
| Nombre de titres | 93 096 | 90 806 | 94 949 | 73 799 | 73 753 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 190,64 | 1 253,50 | 1 521,23 | 1 210,77 | 1 360,97 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 5,98 | 1,49 | 27,54 | 57,28 | 6,46 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -9,80 | -9,89 | -12,79 | -11,52 | -11,45 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| ACTIONS 21 L FCP | EUR | 50 | 5 726 251,50 | 5,71 |
| ATHYMIS MILLENNIAL I | EUR | 21 300 | 3 642 939,00 | 3,63 |
| BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C | EUR | 23 | 314 619,30 | 0,32 |
| Bréhat I | EUR | 3 240 | 5 181 181,20 | 5,16 |
| CAP WEST PARTNERS | EUR | 1 100 | 3 033 910,00 | 3,02 |
| COLVILLE GENERATIONS PART C | EUR | 29 | 3 448 065,20 | 3,44 |
| CONSTANCE BE WORLD-I | EUR | 97 | 6 931 895,48 | 6,90 |
| FINALTIS EFFICIENTBETA EURO IC | EUR | 2 540 | 4 445 508,00 | 4,43 |
| FINALTIS TITANS I | EUR | 3 465 | 4 701 312,00 | 4,68 |
| GAY LUSSAC SMALLCAPS I | EUR | 20 | 3 300 986,80 | 3,28 |
| Graphene Actions USA IH | EUR | 26 | 4 482 903,88 | 4,47 |
| HANSEATIQUE B | EUR | 1 690 | 6 696 929,20 | 6,67 |
| IDAM SMALL FRANCE I | EUR | 11 510 | 2 396 957,50 | 2,39 |
| IXIOS RECOVERY ACTION I | EUR | 820 | 1 064 187,80 | 1,06 |
| KIRAO SMALLCAPS IC | EUR | 16 830 | 3 774 295,80 | 3,76 |
| LFR Euro Développement Durable Part E | EUR | 134 | 2 190 656,12 | 2,18 |
| LFR INCLUSION RESPONSABLE ISR GP | EUR | 21 800 | 3 027 584,00 | 3,02 |
| MAM PREMIUM EUROPE I | EUR | 221 | 4 953 695,11 | 4,93 |
| MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP | EUR | 2 090 | 3 337 437,40 | 3,32 |
| NOVA EUROPE I | EUR | 127 | 3 273 425,00 | 3,27 |
| PLUVALCA ALLCAPS I FCP 3D | EUR | 1 160 | 2 351 262,00 | 2,35 |
| PREDIA LONG EQUITY Part I | EUR | 107 | 1 099 614,39 | 1,09 |
| QUADRIGE MULTICAPS EUROPE Part I | EUR | 24 | 3 211 180,32 | 3,20 |
| ROCE FUND ACTION H A SI. 3DEC | EUR | 2 490 | 3 840 551,10 | 3,83 |
| TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part FC | EUR | 18 | 2 286 712,08 | 2,27 |
| TOTAL FRANCE | | | 88 714 060,18 | 88,38 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| Indép et Expans Europe Sm Classe I (C) | EUR | 21 130 | 3 147 524,80 | 3,14 |
| LONV AVENIR MID CAP EURO INSTITUTIONAL | EUR | 4 360 | 4 445 733,73 | 4,43 |
| VARENNE VALEUR I EUR | EUR | 2 210 | 3 859 146,20 | 3,84 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 11 452 404,73 | 11,41 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 100 166 464,91 | 99,79 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 100 166 464,91 | 99,79 |
| Créances | | | 175 020,00 | 0,18 |
| Dettes | | | -70 395,31 | -0,07 |
| Comptes financiers | | | 105 194,53 | 0,10 |
| Actif net | | | 100 376 284,13 | 100,00 |

Parts 2i SELECTION

EUR

73 753

1 360,97